**AVIS PUBLIC**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-486

**CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

# AVIS PUBLIC est donné par les présentes par la directrice générale et greffière que le règlement numéro 18-486, concernant le code d’éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais et abrogeant le règlement 18-482, a été adopté lors de la séance régulière tenue le 17 avril  2018 à 19 h.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau du **GREFFE** à l’hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau et qu’il entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ ET SIGNÉ À CHAPAIS, ce 18e jour du mois d’avril 2018

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière